



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE  
SURVEILLANCE

# CERTIFICAT D'ACCREDITATION

N°. 1/058

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme

**Laboratoire national de santé**  
**Service d'hygiène du milieu et de surveillance biologique**  
**1, rue Louis Rech**  
**L-3555 Dudelange**

possède, conformément aux critères de la norme **ISO 15189 :2022**, la compétence pour effectuer les essais référencés dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **15 avril 2029**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand  
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : 15 avril 2024

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous [www.portail-qualite.lu](http://www.portail-qualite.lu)



1004449